



2023/2477

7.11.2023

**RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/2477 DE LA COMMISSION**

**du 30 août 2023**

**modifiant la directive (UE) 2016/1629 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la classification des voies d'eau intérieures de l'Union et les prescriptions techniques minimales applicables aux bâtiments**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive (UE) 2016/1629 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, modifiant la directive 2009/100/CE et abrogeant la directive 2006/87/CE <sup>(1)</sup>, et notamment son article 4, paragraphe 2, et son article 31, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) La directive (UE) 2016/1629 instaure un système harmonisé de délivrance des certificats techniques pour les bateaux de navigation intérieure conformes aux prescriptions techniques unifiées.
- (2) L'annexe I de la directive (UE) 2016/1629 fournit une liste des voies d'eau intérieures de l'Union réparties géographiquement en zones 1, 2 et 3.
- (3) La modification de la classification d'une voie d'eau, y compris l'ajout et la suppression de voies d'eau, ne peut être effectuée qu'à la demande de l'État membre concerné, pour les voies d'eau se trouvant sur son territoire.
- (4) La République française a demandé la modification de la classification de voies d'eau situées sur son territoire en ce qui concerne la zone 1. Plus précisément, elle a fourni les positions précises et la description de la zone 1 en France.
- (5) La République fédérale d'Allemagne a demandé la modification de la liste des voies d'eau situées sur son territoire classées dans les zones 1, 2 et 3. Plus précisément, elle a précisé et décrit les voies d'eau situées sur son territoire classées dans les zones 2 et 3, et elle a fourni le kilométrage détaillé de l'Elbe ainsi qu'une description claire de l'embouchure de certains fleuves.
- (6) En outre, l'annexe II de la directive (UE) 2016/1629 établit que les prescriptions techniques applicables aux bâtiments naviguant sur les voies d'eau intérieures de l'Union des zones 1, 2 et 3 sont celles qui sont énoncées dans le standard ES-TRIN 2021/1. Le standard ES-TRIN fixe les prescriptions techniques uniformes nécessaires pour assurer la sécurité des bateaux de navigation intérieure, en tenant compte du type de bateau et de la zone dans laquelle celui-ci navigue. Ainsi, des modifications apportées dans ces zones sur le territoire des États membres risquent d'affecter l'applicabilité du standard ES-TRIN dans ces zones.
- (7) L'action de l'Union dans le secteur de la navigation intérieure devrait viser à assurer l'uniformité dans l'élaboration des prescriptions techniques pour les bateaux de navigation intérieure dans l'Union.
- (8) Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) a été institué le 3 juin 2015 dans le cadre de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) afin d'élaborer des normes techniques pour la navigation intérieure dans différents domaines, notamment en ce qui concerne les bateaux, les technologies de l'information et les équipements.
- (9) Lors de sa réunion du 13 octobre 2022, le CESNI a adopté un nouveau standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure, l'ES-TRIN 2023/1 <sup>(2)</sup>. Ce nouveau standard comprend des dispositions relatives à la construction, à l'équipement et au gréement des bateaux de navigation intérieure, des dispositions particulières pour certaines catégories de bateaux tels que les bateaux à passagers, les convois poussés et les bateaux transportant des conteneurs, des dispositions concernant les appareils AIS (système d'identification automatique), des dispositions concernant l'identification des bateaux, des modèles de certificats et de registre, des dispositions transitoires, ainsi que des instructions pour l'application du standard technique.

<sup>(1)</sup> JO L 252 du 16.9.2016, p. 118.

<sup>(2)</sup> Résolution CESNI 2022-II-1.

- (10) Il y a donc lieu de modifier la directive (UE) 2016/1629 en conséquence.
- (11) Afin que les États membres puissent adapter leurs règles internes relatives aux organismes techniques et de visite au nouveau standard ES-TRIN 2023/1, il convient de différer l'application de ce standard,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

La directive (UE) 2016/1629 est modifiée comme suit:

- 1) L'annexe I est remplacée par le texte figurant à l'annexe I du présent règlement.
- 2) L'annexe II est remplacée par le texte figurant à l'annexe II du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

L'article 1<sup>er</sup>, point 2, s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 30 août 2023.

*Par la Commission*  
*La présidente*  
Ursula VON DER LEYEN

## ANNEXE I

## «ANNEXE I

## LISTE DES VOIES D'EAU INTÉRIEURES DE L'UNION RÉPARTIES GÉOGRAPHIQUEMENT EN ZONES 1, 2 ET 3

## CHAPITRE 1

**Zone 1***Allemagne*

Ems	De la ligne qui relie l'ancien phare de Greetsiel et le môle ouest de l'entrée du port à Eemshaven en direction du large jusqu'à la latitude 53° 30' N et la longitude 6° 45' E, c'est-à-dire quelque peu au large de la zone de transbordement pour les vraquiers dans l'ancienne Ems <sup>(1)</sup> .
-----	---

(<sup>1</sup>) Pour les bateaux immatriculés dans un autre État, les dispositions de l'article 32 de l'accord de coopération Ems-Dollart du 8 avril 1960 (BGBl. 1963 II, p. 602) s'appliquent.

*France*

La Gironde, de la limite transversale de la mer, définie par la ligne joignant la pointe de Grave à la pointe de Suzac, à la ligne joignant la pointe de Grave à la pointe est de la conche de Pontaillac

La Loire, de la limite transversale de la mer, définie par la ligne joignant la pointe de Mindin à la pointe de Penhoët, à la ligne joignant le feu de la digue du Pointeau au phare de Villès-Martin à Saint-Nazaire

La Seine, de la limite transversale de la mer (caractérisée par la ligne partant du cap du Hode, sur la rive droite, et aboutissant sur la rive gauche, au point où la digue projetée rejoint la côte, en aval de Berville-sur-Mer) à la limite formée par une ligne orientée au 245° partant du phare de Sainte-Adresse et allant jusqu'à l'intersection du méridien de Greenwich. De cette intersection, la limite est prolongée par une ligne axée nord-sud jusqu'à l'intersection d'une ligne axée est-ouest partant du feu de la Falaise des Fonds situé à l'ouest de Honfleur

*Delta du Rhône*

Le golfe de Fos, des limites de la zone 3 au nord et à l'est, à la ligne brisée partant du feu de la digue du canal St-Louis, passant par la bouée cardinale nord du They de la Gracieuse et par la bouée cardinale ouest de Lavéra et finissant à la pointe de Bonnieu

La partie sud de l'étang de Berre, entre Martigues (pointes du Brise Lames) et le port de la Pointe (extrémité de la digue nord)

*Pologne*

La partie de la baie de Poméranie située au sud de la ligne qui relie Nordperd sur l'île de Rugen et le phare de Niechorze

La partie du golfe de Gdańsk située au sud de la ligne qui relie le phare de Hel et la bouée d'entrée du port de Baltiisk

*Suède*

Lac Vänern, délimité au sud par le parallèle de latitude passant par la balise de Bastugrund

Lac Vättern

Brofjorden — Donsö

La zone délimitée par la limite continentale ou la limite de la zone 2 ou 3 et par une ligne allant du point extrême sud de Grötö, via le point extrême ouest de Gåsö; le point extrême nord de Härmanö; Härmanö huvud; Vedholmen; Danholmen; le centre de Mollön; le feu de Råbbehuvud; le feu inférieur de Sankt Olov; le point extrême sud-est de Flatholmen; le feu d'Åstol; le feu de Marstrand; le feu de Sälö; le feu inférieur de Kågholmen; le feu de Tynneskär, le feu de Buskärs Knöte et le feu supérieur de Rivö, jusqu'au feu de Rivö

Nord du Öregrundsgrepen

La zone située entre le continent et Gräsö, délimitée au nord par le parallèle de latitude passant par le feu d'Engelska grundet et, au sud, par le parallèle de longitude passant par le feu directionnel supérieur d'Öregrund

Söderarm — Sandhamn

La zone délimitée par la limite de la zone 2 et par une ligne allant du feu directionnel de Tyvö, via le feu de Söderarm, le feu directionnel supérieur de la station de pilotage de Söderarm et le feu de Prästkobben, jusqu'à la balise de Korsö

Jungfrufjärden

La zone délimitée par la limite continentale ou la limite de la zone 2 et par une ligne allant du point extrême ouest de Nämdö, via le point extrême ouest de Mörtö-Bunsö jusqu'à la balise d'Ornöhuvud

Mysingen — Landsort

La zone délimitée par la limite de la zone 2 et par une ligne allant du feu d'Utö, via le point extrême sud de Nåttarö, le feu de Måsknöv et le feu de Viksten jusqu'au feu de Landsort

Landsort — Arkö

La zone délimitée par la limite continentale ou les limites des zones 2 ou 3 et par une ligne allant du feu de Landsort, via le point extrême sud d'Enskär et le feu de Norra Kränkan jusqu'à Marö Kupa

Baie de Valdemarsviken et archipel de Gryt

La zone délimitée par la limite continentale ou les limites de la zone 2 et par une ligne allant de la balise de Gubbö kupa, via le feu de Härädsskär et le feu de Hägerökarten, jusqu'au point extrême sud de Kvädö

Nord du détroit de Kalmar — Västervik

La zone délimitée par la limite continentale et par une ligne allant d'Hallmare Skackel, via le feu d'Aleskär, le feu d'Idö, le feu d'Idö Stångskär, le feu de Strupö Ljungskär, la position N 57 20,0 E016 48,0 et la bouée espar cardinale ouest d'Enerumsgrund à la pointe extrême nord d'Öland et au-delà par la côte nord-ouest d'Öland et au sud par le parallèle de latitude N 56° 15,00'

Sud du détroit de Kalmar

La zone entre le continent et Öland, délimitée au nord par une ligne allant de la pointe de Dunö (sur le continent) à Bejershamn sur Öland, et au sud par le parallèle de latitude N 56° 15,00'

## Zone 2

*Tchéquie*

Lac de barrage de Lipno

*Allemagne*

Ems	De la ligne franchissant l'Ems, près de l'entrée du port de Papenburg, qui relie l'ancienne station de pompage de Diemen et l'ouverture de la digue à Halte, jusqu'à la ligne qui relie l'ancien phare de Greetsiel et le môle ouest de l'entrée du port à Eemshaven (1)
LEDA	De l'entrée de l'avant-port de l'écluse maritime de Leer jusqu'à l'embouchure avec l'Ems
Jade	Du côté terre de la ligne qui relie l'ancien feu supérieur de Schillig et le clocher de Langwarden.

Weser	De l'arête nord-ouest du pont de chemin de fer de Brême jusqu'à la ligne qui relie les clochers de Langwarden et de Cappel, y compris les bras secondaires de la Weser (Rekumer Loch, Rechter Nebenarm et Schweiburg)
Hunte	D'une ligne située à 140 mètres en aval du pont Amélie (Amalienbrücke) à Oldenburg jusqu'à l'embouchure dans la Weser
Lesum	De la confluence de la Hamme et de la Wümme (km 0,00) à l'embouchure dans la Weser
Elbe	De la limite inférieure du port de Hambourg jusqu'à la ligne qui relie la Kugelbake de Döse et l'arête ouest de la digue de Friedrichskoog (Dieksand), y compris: <ul style="list-style-type: none"> <li>— Mühlenberger Loch</li> <li>— Ruthenstrom (du km 3,75 jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe)</li> <li>— Nebenelben: <ul style="list-style-type: none"> <li>— Hahnöfer Nebenelbe (tronçon s'étendant, le long de l'Elbe, entre les points kilométriques 635,00 et 644,00)</li> <li>— Lühesander Süderelbe (tronçon s'étendant, le long de l'Elbe, entre les points kilométriques 646,50 et 650,50)</li> <li>— Bützflether Süderelbe (du km 0,69 jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe)</li> <li>— Haseldorfer Binnenelbe (tronçon s'étendant, le long de l'Elbe, entre les points kilométriques 653,00 et 658,00)</li> <li>— Pagensander Nebenelbe (tronçon s'étendant, le long de l'Elbe, entre les points kilométriques 659,00 et 664,00)</li> <li>— Schwarztonnensander Nebenelbe (tronçon s'étendant, le long de l'Elbe, entre les points kilométriques 661,00 et 664,00)</li> <li>— Wischhafener Süderelbe (du km 8,03 jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe)</li> <li>— Glückstädter Nebenelbe (tronçon s'étendant, le long de l'Elbe, entre les points kilométriques 672,00 et 676,00)</li> </ul> </li> </ul>
Este	De l'eau en aval de l'écluse de Buxtehude (km 0,25) jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Lühe	De l'eau en aval de l'Au-Mühle à Horneburg (km 0,00) jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Schwinge	De l'arête nord de l'écluse de Salztor à Stade jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Pinnau	De l'arête sud-ouest du pont ferroviaire à Pinneberg jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Krückau	De l'arête sud-ouest du pont de la route Wedenkamp à Elmshorn jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Stör	Du marégraphe de Rensing jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Freiburger-Hafenpriel	De l'arête orientale de l'écluse de la digue à Fribourg-sur-Elbe jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Oste	À partir de 210 m en amont de l'axe du pont routier sur la digue de barrage de l'Oste (km 69,36) jusqu'à l'embouchure dans l'Elbe
Meldorfer Bucht	Du côté terre de la ligne qui relie l'arête ouest de la digue du Friedrichskoog (Dieksand) et le musoir du môle ouest de Büsum
Eider	Depuis l'amont de l'embouchure du Gieselaukanal (km 22,64) jusqu'à la ligne allant du centre du Ringdeichtränke De Borg (abreuvoir entouré d'une digue circulaire) au clocher de l'église de Vollerwiek
Gieselaukanal	De l'embouchure dans l'Eider à l'embouchure dans le Nord-Ostsee Kanal (canal de Kiel)

Flensburger Förde	Du côté terre de la ligne qui relie le phare de Kegnäs et Birknack et au nord jusqu'à la frontière germano-danoise dans le Flensburger Förde
Schlei	Du côté terre de la ligne qui relie les musoirs de môle de Schleimünde
Eckernförder Bucht	Du côté terre de la ligne qui relie Boknis-Eck à la pointe nord-est du continent près de Dänisch Nienhof
Kieler Förde	Du côté terre de la ligne qui relie le phare de Bülk et le monument aux morts de la marine de Laboe
Nord-Ostsee-Kanal (canal de Kiel), y compris les lacs Audorfer See et Schirnauer See	De la ligne qui relie les musoirs de môle de Brunsbüttel jusqu'à la ligne qui relie les feux d'entrée de Kiel-Holtenau, y compris Borgstedter See et son Enge, Flemhuder See et le canal navigable de Achterwehr
Trave	De l'arête nord-ouest du pont de chemin de fer de Lübeck avec la Pötenitzer Wiek et le lac de Dassow jusqu'à la ligne reliant les musoirs des môles intérieur sud et extérieur nord à Travemünde
Baie de Wismar, y compris Kirchsee, Breitling, Salzhaff et secteur portuaire de Wismar	En direction du large, délimité par les lignes qui relient les feux de Hohen Wieschendorf Huk et de Timmendorf et les feux de Gollwitz sur l'île de Poel et la pointe sud de la péninsule de Wustrow
Warnow et Unterwarnow avec Breitling et bras secondaires (sans le bras secondaire à l'ouest de Badewieseninsel)	De l'arête sud du pont de la ligne de chemin de fer Rostock-Stralsund à la ligne qui relie le musoir nord du môle ouest et le musoir nord du môle est à Rostock-Warnemünde
Eaux entourées par le continent et les péninsules de Darß et Zingst ainsi que les îles de Bock, Hiddensee et Rügen (y compris le port de Stralsund)	En direction du large, délimité: — pour la péninsule de Zingst et l'île de Bock: par le parallèle de latitude 54° 26' 42' N — pour l'île de Bock et l'île de Hiddensee: par la ligne qui relie la pointe nord de l'île de Bock et la pointe sud de l'île de Hiddensee — pour l'île de Hiddensee et l'île de Rügen (Bug): par la ligne qui relie la pointe sud-est de Neubessin et Buger Haken
Baie de Greifswald et port de Greifswald (avec le Ryck)	De l'arête est du Steinbecker Brücke à Greifswald jusqu'à la ligne qui relie la pointe est de Thiessower Haken (Südperd) à la pointe est de l'île de Ruden et à la pointe nord de l'île d'Usedom (54° 10' 37'' N, 13° 47' 51'' E)
Eaux entourées par le continent et l'île d'Usedom (le Peenestrom, y compris la zone portuaire de Wolgast, l'Achterwasser et le Stettiner Haff)	En direction de l'est, jusqu'à la frontière germano-polonaise dans le Stettiner Haff
Uecker	De la pointe sud-ouest du pont routier d'Ueckermünde à la ligne qui relie les arêtes côté mer des musoirs de môle

(<sup>1</sup>) Pour les bateaux immatriculés dans un autre État, les dispositions de l'article 32 de l'accord de coopération Ems-Dollart du 8 avril 1960 (BGBl. 1963 II, p. 602) s'appliquent.

#### France

La Gironde, du point kilométrique (PK) 48,50 à la partie aval de la pointe de l'île de Patiras, à la limite transversale de la mer, définie par la ligne joignant la pointe de Grave à la pointe de Suzac

La Loire, de Cordemais (PK 25) à la limite transversale de la mer, définie par la ligne joignant la pointe de Mindin à la pointe de Penhoët

La Seine, du début du canal de Tancarville à la limite transversale de la mer définie par la ligne partant du cap du Hode, sur la rive droite, et aboutissant sur la rive gauche, au point où la digue projetée rejoint la côte, en aval de Berville-sur-Mer

La Vilaine, du barrage d'Arzal jusqu'à la limite transversale de la mer, définie par la ligne joignant la pointe du Scal et la pointe du Moustoir

Le lac Léman

*Hongrie*

Lac Balaton

*Pays-Bas*

Dollard

Ems

Mer des Wadden: y compris les liaisons avec la mer du Nord

IJsselmeer: y compris le Markermeer et l'IJmeer, mais à l'exclusion de la Gouwzee

Nieuwe Waterweg et Scheur

Canal Caland à l'ouest du Beneluxhaven

Hollandsch Diep

Breediep, canal de Beer et les ports reliés

Haringvliet et Vuile Gat: y compris les voies d'eau situées entre Goeree-Overflakkee, d'une part, et Voorne-Putten et Hoeksche Waard, d'autre part

Hellegat

Volkerak

Krammer

Lac de Grevelingen et Brouwershavensche Gat: y compris toutes les voies d'eau situées entre Schouwen-Duiveland et Goeree-Overflakkee

Keten, Mastgat, Zijpe, Krabbenkreek, Escaut oriental et Roompot: y compris les voies d'eau situées entre Walcheren, Beveland-Nord et Beveland-Sud, d'une part, et Schouwen-Duiveland et Tholen, d'autre part, à l'exception du canal Escaut-Rhin

Escaut et Escaut occidental et son embouchure dans la mer: y compris les voies d'eau situées entre la Flandre zélandaise, d'une part, et Walcheren et Beveland-Sud, d'autre part, à l'exception du canal Escaut-Rhin

*Pologne*

Lagune de Szczecin

Lagune de Kamień

Lagune de la Vistule

Baie de Puck

Lac de retenue de Włocławek

Lac Śniardwy

Lac Niegocin

Lac Mamry

*Suède*

Lysekil — Orust — Tjörn

La zone délimitée par la limite continentale et par une ligne allant de Släggö à Lysekil jusqu'à Skaftölandet, orientée à 170 degrés; une ligne allant du feu d'Islandsberg jusqu'à Lavösund; une ligne allant du feu de Lyr orientée à 300 degrés jusqu'au continent à l'est de Möllösund; une ligne allant de la pointe extrême sud de Lyr à Björholmen et, dans la partie septentrionale du Hakefjord, par la ligne constituée par le parallèle de latitude N 58° 01,00'

Archipel méridional de Göteborg

La zone délimitée par la limite continentale ou la limite de la zone 3 et par une ligne allant de la partie occidentale du port d'Arendal via Knippelholmen, le feu de Rivö; le feu supérieur de Rivö; la balise de la tour de Käsö, le feu de Kårholmen et le feu de Rättaren jusqu'à Askims nabbe

Öregrund — Norrtälje

La zone située entre le continent et Gräsö, délimitée au nord par le parallèle de longitude passant par le feu directionnel supérieur d'Öregrund, et délimitée, vers le large, par une ligne passant entre Äpskäret et le feu de Råstensudde; une ligne traversant le Singsundet; par les ponts sur le Fygdströmmen; une ligne allant de Dejudden via le feu d'Arholma jusqu'au feu de Tyvö

Norrtälje – Nämdö

La zone délimitée par la limite continentale ou les limites des zones 2 ou 3 et par une ligne allant du feu de Tyvö, via le feu d'Idskärskobben; la pointe extrême ouest de Svartlöga; le feu de Stenkobbsgrund, la balise de Korsö et la pointe extrême ouest de Nämdö jusqu'à la pointe extrême sud de Björnö

Dalarö — Torö

La zone délimitée par la limite continentale et par une ligne allant de la balise d'Ornö huvud via Klacknäset; Näset à Ornö; la pointe extrême nord d'Utö; le feu d'Utö; le feu d'Älvsnabben, Norra Stegholmen; Yttre Gården; Valsudden sur Järflotta et Långsudden sur Järflotta jusqu'au point extrême est de Torö

Torö — Oxelösund

La zone délimitée par la limite continentale ou par la limite de la zone 3 et par une ligne allant de l'église de Torö via le feu de Fifång; le feu de Kockehällan; la tour de Lacka, le point extrême est de Kittelö, le feu de Trutbådan, le feu de Beten et la balise de Femörehuvud jusqu'à Svartudden au nord du feu supérieur de Kungshamn

Bråviken, Slätbaken et archipel d'Östergötland

La zone délimitée par la limite continentale (dans la partie occidentale de la baie de Bråviken depuis le pont Hamnbro à Norrköping; dans la partie occidentale de Slätbaken depuis l'écluse de Mem) et par une ligne allant du feu de Gullängsberget via la balise d'Arkö; Marö Kupa; la balise de Kupa klint; la pointe extrême-ouest de Birskär; et la balise de Gubbö kupa jusqu'à Dalaudden au sud d'Orren

Centre du détroit de Kalmar

La zone délimitée à l'ouest par la limite continentale, à l'est par Öland, au nord par le parallèle de latitude N 56° 51,00' et au sud par une ligne allant de la pointe de Dunö (sur le continent) à Bejershamn sur Öland

## CHAPITRE 2

### Zone 3

#### *Belgique*

Escaut maritime (en aval de la rade d'Anvers)

#### *Bulgarie*

Danube: du km 845,650 au km 374,100

#### *Tchéquie*

Lacs de barrage: Brněnská (Kníničky), Jesenice, Nechanice, Orlík, Rozkoš, Slapy, Těrlicko, Žermanice et Nové Mlýny III

Lacs de gravières: Ostrožná Nová Ves et Tovačov

#### *Allemagne*

Danube	De Kelheim (PK 2 414,72) jusqu'à la frontière germano-autrichienne à Jochenstein
--------	--



Rhin y compris le Lampertheimer Altrhein (du km 4,75 au Rhin), Altrhein Stockstadt-Erfelden (du km 9,80 au Rhin)	De la frontière germano-suisse à Bâle jusqu'à la frontière germano-néerlandaise à Millingen
Elbe (Norderelbe), y compris la Süderelbe et le Köhlbrand	De l'embouchure du canal latéral à l'Elbe jusqu'à la limite inférieure du port de Hambourg
Müritz	

*France*

L'Adour, du Bec du Gave à la mer

L'Aulne, de l'écluse de Châteaulin à la limite transversale de la mer, définie par le passage de Rosnoën

Le Blavet de Pontivy au pont du Bonhomme

Le canal de Calais

La Charente, du pont de Tonnay-Charente à la limite transversale de la mer, définie par la ligne passant par le centre du feu d'aval sur la rive gauche et par le centre du Fort Lapointe

La Dordogne, de la confluence avec la Lidoire au bec d'Ambès

La Garonne, du pont de Castets-en-Dorthe au bec d'Ambès

La Gironde, du bec d'Ambès à la ligne transversale située au PK 48,50 et passant par la pointe aval de l'île de Patiras

L'Hérault, du port de Bessan à la mer, jusqu'à la limite supérieure de l'estran

L'Isle, de la confluence avec la Dronne à la confluence avec la Dordogne

La Loire, de la confluence avec la Maine à Cordemais (PK 25)

La Marne, du pont de Bonneuil (PK 169,900 bis) et de l'écluse de Saint-Maur à la confluence avec la Seine

Le Rhin

La Nive, du barrage d'Haitze à Ustaritz à la confluence avec l'Adour

L'Oise, de l'écluse de Janville à la confluence avec la Seine

L'Orb, de Sérignan à la mer, jusqu'à la limite supérieure de l'estran

Le Rhône, de la frontière avec la Suisse à la mer, à l'exclusion du Petit-Rhône

La Saône, du pont de Bourgogne à Chalon-sur-Saône à la confluence avec le Rhône

La Seine, de l'écluse de Nogent-sur-Seine au début du canal de Tancarville

La Sèvre Niortaise, de l'écluse de Marans à la limite transversale de la mer au droit du poste de garde, jusqu'à l'embouchure

La Somme, de l'aval du pont de la Portelette à Abbeville au viaduc de Noyelles jusqu'au chemin de fer de Saint-Valéry-sur-Somme

La Vilaine, de Redon (PK 89,345) au barrage d'Arzal

Lac Amance

Lac d'Annecy

Lac de Biscarosse

Lac du Bourget  
Lac de Carcans  
Lac de Cazaux  
Lac du Der-Chantecoq  
Lac de Guerlédan  
Lac d'Hourtin  
Lac de Lacanau  
Lac d'Orient  
Lac de Pareloup  
Lac de Parentis  
Lac de Sanguinet  
Lac de Serre-Ponçon  
Lac du Temple

#### *Croatie*

Danube: du km 1 295 + 500 au km 1 433 + 100  
Drave: du km 0 au km 198 + 600  
Save: du km 210 + 800 au km 594 + 000  
Kupa: du km 0 au km 5 + 900  
Una: du km 0 au km 15

#### *Hongrie*

Danube: du km 1 812 au km 1 433  
Danube Moson: du km 14 au km 0  
Danube Szentendre: du km 32 au km 0  
Danube Ráckeve: du km 58 au km 0  
Tisza: du km 685 au km 160  
Drave: du km 198 au km 70  
Bodrog: du km 51 au km 0  
Kettős-Körös: du km 23 au km 0  
Hármas-Körös: du km 91 au km 0  
Canal de Sió: du km 23 au km 0  
Lac de Velence  
Lac de Fertő

#### *Pays-Bas*

##### *Rhin*

Sneekermeer, Koevordermeer, Heegermeer, Fluessen, Slotermeer, Tjeukemeer, Beulakkerwijdje, Belterwijdje, Ramsdiep, Ketelmeer, Zwartemeer, Veluwemeer, Eemmeer, Gooimeer, Alkmaardermeer, Gouwzee, Buiten IJ, Afgesloten IJ, canal de la mer du Nord, port d'IJmuiden, domaine portuaire de Rotterdam, Nouvelle Meuse, Noord, Vieille Meuse, Beneden Merwede, Nieuwe Merwede, Dordtsche Kil, Boven Merwede, Waal, Bijlandsch Kanaal, Boven Rijn, Pannersdensch Kanaal, Geldersche IJssel, Neder Rijn, Lek, canal Amsterdam-Rhin, Veerse Meer, canal Escaut-Rhin jusqu'à l'embouchure dans le Volkerak, Amer, Bergsche Maas, la Meuse en aval de Venlo, Gooimeer, Europoort, canal Caland (à l'est du Beneluxhaven), Hartelkanaal

#### *Autriche*

Danube: de la frontière avec l'Allemagne à la frontière avec la Slovaquie  
Inn: de l'embouchure à la centrale électrique de Passau-Ingling

Traun: de l'embouchure au km 1,80

Enns: de l'embouchure au km 2,70

Morava: jusqu'au km 6,00

#### *Pologne*

Biebrza: du confluent avec le canal d'Augustów jusqu'au confluent avec la Narew

Brda: de la jonction avec le canal de Bydgoszcz à Bydgoszcz jusqu'au confluent avec la Vistule

Bug: du confluent avec la Muchawiec jusqu'au confluent avec la Narew

Lac Dąbie: jusqu'à la frontière y compris les lagunes

Canal d'Augustów: de la jonction avec la Biebrza jusqu'à la frontière, y compris les lacs situés le long de ce canal

Canal Bartnicki: du lac Ruda Woda jusqu'au lac Bartężek inclus

Canal de Bydgoszcz

Canal d'Elbląg: du lac Drużno jusqu'au lac Jeziorak et au lac Szelaż Wielki, y compris ces lacs et les lacs situés le long de ce canal, ainsi que le chenal navigable latéral en direction de Zalewo depuis le lac Jeziorak jusqu'au lac Ewingi inclus

Canal de Gliwice y compris le canal de Kędzierzyn

Canal Jagielloński: de la jonction avec l'Elbląg jusqu'à la Nogat

Canal Łaczański

Canal de Ślesin avec les lacs situés sur le long de ce canal et le lac Gopło

Canal de Żerań

Martwa Wisła: de la Vistule à Przegalina jusqu'à la frontière y compris les lagunes

Narew: du confluent avec la Biebrza jusqu'au confluent avec la Vistule, y compris le lac de Zegrze

Nogat: de la Vistule jusqu'à l'estuaire de la lagune de la Vistule

Noteć (supérieure): du lac Gopło jusqu'à la jonction avec le canal Górnonotecki, ainsi que le canal Górnonotecki et la Noteć (inférieure) de la jonction avec le canal de Bydgoszcz jusqu'au confluent avec la Warta

Neisse de Lusace: de Gubin jusqu'au confluent avec l'Oder

Oder: depuis Racibórz jusqu'au confluent avec l'Oder oriental qui devient la Regalica à partir du passage de Klucz-Ustowo, ainsi que ce fleuve et ses affluents jusqu'au lac Dąbie et le chenal navigable latéral de l'Oder de l'écluse d'Opatowice jusqu'à celle de Wrocław

Oder occidental: du barrage de Widuchowa (km 704,1 de l'Oder) jusqu'à l'estuaire, ainsi que les affluents et le passage de Klucz-Ustowo reliant l'Oder oriental à l'Oder occidental

Parnica et passage de Parnica de l'Oder occidental: jusqu'à la frontière y compris les lagunes

Pisa: du lac Roś jusqu'au confluent avec la Narew

Szkarpa: de la Vistule jusqu'à l'estuaire de la lagune de la Vistule

Warta: du lac de Ślesińskie jusqu'à l'estuaire de l'Oder

Réseau des grands lacs de Mazurie englobant les lacs reliés par les rivières et les canaux qui constituent un parcours principal allant du lac Roś (inclus) à Pisz jusqu'au canal de Węgorzewo (inclus) à Węgorzewo, y compris les lacs Seksty, Mikołajskie, Tały, Tałtowisko, Kotek, Szymon, Szymoneckie, Jagodne, Boczne, Tajty, Kisajno, Dargin, Łabap, Kirsajty et Święcajty, ainsi que le canal de Giżycko, le canal de Niegociń, le canal de Piękna Góra, et une voie annexe du lac Ryn (inclus) à Ryn jusqu'au lac Nidzkie (jusqu'à 3 km, constituant une frontière avec la réserve du "lac Nidzkie"), y compris les lacs Beldany, Guzianka Mała et Guzianka Wielka

Vistule: du confluent avec la Przemsza jusqu'à la jonction avec le canal Łączniański ainsi que de la jonction avec ce canal à Skawina jusqu'à l'estuaire de la Vistule, dans le golfe de Gdańsk, à l'exclusion du lac de retenue de Włocławek

#### Roumanie

Danube: de la frontière entre la Serbie et la Roumanie (km 1 075) à la mer Noire, sur le bras de Sulina

Canal Danube-mer Noire (64,410 km de long): de la jonction avec le Danube, au km 299,300 du Danube, à Cernavodă (respectivement km 64,410 du canal), jusqu'au port de Constanța sud-Agigea (km 0 du canal)

Canal Poarta Albă–Midia Năvodari (34,600 km de long): de la jonction avec le canal Danube-mer Noire, au km 29,410, à Poarta Albă (respectivement km 27,500 du canal), jusqu'au port de Midia (km 0 du canal)

#### Slovaquie

Danube: du km 1 880,26 au km 1 708,20

Canal du Danube: du km 1 851,75 au km 1 811,00

Váh: du km 0,00 au km 70,00

Morava: du km 0,00 au km 6,00

Bodrog: du km 49,68 au km 64,85

Lacs de barrage: Oravská priehrada, Liptovská Mara, Zemplínska šírava

#### Suède

Lac Mälaren

Saltsjön, ports de Stockholm et de Värmdölandet

La zone partant des déversoirs du lac Mälaren à Stockholm, respectivement Norrström, Slussen et Hammarbyslussen, qui est délimitée par la limite continentale et le pont de Lidingö et par une ligne passant par le feu d'Elfviksgrund, orientée à 135-315 degrés; une ligne entre Mellangårdsholmen et Högklevsudd dans le Baggensfjärden; l'Örsundet entre Ingarö et Fågelbrolandet; une ligne allant de Rönnäsudd via le feu de Tegelhällan et le feu de Runö jusqu'à Talatta sur Djurö; une ligne traversant le Vindöström entre Vindö et Värmdölandet; ainsi que par les îles situées dans la zone

Canal de Södertälje et ports de Södertälje

Canal de Södertälje et ports de Södertälje, délimités au nord par l'écluse de Södertälje et au sud par le parallèle de latitude N 59° 09' 00"

Canal de Trollhättan, Göta älv et Nordre älv

La zone allant du parallèle de latitude passant par la balise de Bastugrund dans la partie méridionale du lac Vänern jusqu'au pont d'Älvsborg et la Nordre älv jusqu'au parallèle de longitude E 11° 45' 00"

Canal Göta

À l'est, de l'écluse de Mem au pont de Motala, y compris le lac Asplången, le lac Roxen et le lac Boren; à l'ouest, du parallèle de longitude passant par le feu de Rödesund Norra Yttre à Karlsborg jusqu'à l'écluse de Sjötorp, y compris le système de lacs traversés par le canal»

ANNEXE II

«ANNEXE II

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES MINIMALES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS NAVIGUANT SUR LES VOIES  
D'EAU INTÉRIEURES DES ZONES 1, 2, 3 ET 4**

Les prescriptions techniques applicables aux bâtiments sont celles qui sont énoncées dans le standard ES-TRIN 2023/1.»

---